

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 février 2022 à 16 h 00

-----

AUJOURD'HUI onze février deux mille vingt deux

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 04 février 2022, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, présidentant la séance**

**Présent(e)s :** Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** Odile VIGNAL à Anne-Laure STANISLAS, Cécile LAPORTE à Julien BONY, Stanislas RENIÉ à Eric FAIDY

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :** Wendy LAFAYE

-----

*Arrivent pendant la présentation de la question n°1 :*

*Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Alparslan COSKUN, Anna AUBOIS (fin du pouvoir donné à Lucas PEYRE), Samir EL BAKKALI (fin du pouvoir donné à Magali GALLAIS), Nicaise JOSEPH*

*Valérie BERNARD arrive pendant le débat de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Cécile AUDET)*

*Quittent la séance pendant le débat de la question n°6 :*

*Dominique BRIAT (pouvoir donné à Marion CANALES), Anna AUBOIS (pouvoir donné à Lucas PEYRE), Samir EL BAKKALI (pouvoir donné à Magali GALLAIS), Pierre SABATIER (pouvoir donné à Christophe BERTUCAT)*

-----  
**Rapport N° 31**  
**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION LIEE A LA CONVENTION D'OBJECTIFS**  
**ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCS ET**  
**FRANCHES CAMARADES DU PUY-DE-DOME (FRANCAS)**  
-----

La Ville a fait de l'Enfance l'une de ses priorités. Ses objectifs ont été déclinés à travers le PEV (Projet Educatif de la Ville), élaboré avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

Dans ce contexte, les Fédérations d'éducation populaire représentent de véritables points d'appui partenariaux. C'est le cas en particulier des FRANCAS, Fédération laïque dont la vocation est à la fois éducative, sociale et culturelle.

L'engagement et les actions que développe cette fédération, notamment autour des Droits de l'Enfant et de la culture scientifique et technique peuvent être mis au service des équipes d'animation en charge des accueils de loisirs péri et extra scolaires de la Ville. Ils correspondent à des temps d'accompagnement et de soutien des équipes liées à ces deux thématiques et la préparation d'événementiels avec les enfants.

Afin de poursuivre le partenariat pluriannuel, la convention d'objectifs et de moyens avec les FRANCAS, adoptée lors du conseil municipal du 14 avril 2017, a été renouvelée lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2019.

Au regard des missions réalisées par les FRANCAS dans le cadre de cette convention, la Ville versera en 2022 une subvention annuelle de 15 000 €, en 2 versements.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement d'une subvention de 15 000 € à l'association.

Ligne budgétaire : Chapitre 65 – Fonction 422 – Nature 6574 – Service 101 – SDG 535.

### **DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **03 MAR. 2022**

Pour le Maire,  
L'Adjointe chargée de la petite enfance, de  
l'enfance et de la jeunesse



  
Cécile AUDET